

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 juin 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET,
JANICHON, MICHAUD, BLANC, MANGUELIN,
Mmes ROGNARD, DECHAIX, CHAMBAUD, DECHAVANNE,
GUDET

Excusé : Francis PESTELLE

Secrétaire de séance : Nathalie DECHAVANNE

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

2- DIA

Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur la vente citée ci-dessous :

-Vente d'un terrain cadastré A 1297, d'une superficie de 1384 m² pour un montant de 95.000,00€

-Vente d'un terrain cadastré A 433, d'une superficie de 1050 m² pour un montant de 73.500,00€

-Vente d'un terrain cadastré A 1173, A 1177 et A 1178, d'une superficie de 1025 m² pour un montant de 209.000,00€

3 - CHEMIN BENASSY

A la demande de la Commune, le service des domaines après une nouvelle enquête a estimé la valeur vénale du chemin d'accès à la propriété Benassy (400 M2) à 5 euros HT le M2 (hors marge de négociation de 10 %).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le nouveau montant qui sera proposé à Monsieur et Mme BENASSY soit **5,50 euros HT du M2** .

4 – DEBAT SUR LE PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Le Maire remercie la commission PLU pour son travail et rappelle l'investissement de cette commission : 13 réunions lors du mandat précédent, 15 réunions au cours de ce mandat, 1 réunion publique et 1 réunion avec tout le conseil municipal.

Afin de permettre à l'ensemble des élus de suivre l'avancement de cette révision les comptes-rendus de réunion de la commission PLU sont transmis à tous les membres du conseil municipal.

Le Maire cède la parole à Dominique D'ALMEIDA pour la présentation du PADD, qui avait été transmis au préalable à l'ensemble des conseillers municipaux, et ouvrir le débat sur ses grandes orientations (cf. document joint).

Débat autour des questions suivantes :

- sur le ratio logement ind/col : aspect contradictoire de ce ratio avec la volonté de densifier
- sur le carrefour de La Mitaine : le choix d'aménagement ne paraît pas judicieux pour certains car plus accidentogène. Il a été fait remarquer que le carrefour de la route de Saint Nizier serait plus dangereux depuis sa réfection.

- sur la zone artisanale et un éventuel déplacement de la CUMA. Des tentatives antérieures n'ont pas pu aboutir. Le prix du terrain est actuellement un frein. En outre la zone est en natura 2000. Il faudrait rencontrer les agriculteurs pour en rediscuter.
- sur les cheminements doux actuels et à envisager.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme.

5 - STATION d'EPURATION

Le Maire rappelle la situation du contentieux concernant la station d'épuration.

Le Conseil Municipal, lors du 27 janvier dernier avait autorisé le Maire à signer la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction de la station d'épuration avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour un montant global de 9.000 € HT.

Le Maire propose de signer avec l'Agence d'Ingénierie une autre convention qui inclut une mission d'assistance de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration et le diagnostic des réseaux d'assainissement pour un montant global de 13 050,00 Euros HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec l'Agence d'ingénierie cette nouvelle convention.

6 – REFECTION DES TROTTOIRS ROUTE DE ST NIZIER

Le maire rappelle qu'une délibération a été prise le 23 février et qu'une convention avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain a été signée pour une mission de faisabilité technique et financière ainsi que la préparation de subvention pour la continuité du cheminement piéton de la mairie à la gendarmerie. Cette convention a été signée pour un montant de 2025,00 Euros HT.

Le Maire expose qu'il a lieu d'avancer sur ce dossier et propose une nouvelle convention avec l'agence pour la prestation de la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 6525,00 euros HT. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal autorise le maire la signer la convention de mission de maîtrise d'œuvre. Une demande de subvention sera envoyée au conseil général.

Le Maire propose de suivre les recommandations de l'Agence d'Ingénierie sur l'intérêt de revoir l'état du réseau communal d'assainissement qui a pu se dégrader depuis la dernière étude du cabinet Charpentier (Vers 2000).

Cela peut avoir un impact sur les modalités de réflexion de la station d'épuration.

7 – RENOVATION SALLE POLYVALENTE

On est actuellement dans la phase des demandes de subventions : DETR et Conseil Départemental 01

8 – CONSTRUCTION SEMCODA

Les travaux avancent doucement, il y a un peu de retard. Pour le restaurant, la modification du projet est en cours.

SEMCODA assurera l'ouverture du bar fin juin pour le maintien de la licence IV.

Les travaux EDF dans la grande rue auront lieu en septembre-octobre.

L'aménagement du contour de l'église s'élèvera à 8361.00€, Mr ARDISON , propriétaire du tènement voisin a donné son autorisation.

Comptes-Rendus

CLIC : compte rendu fait par Eliane ROGNARD qui rappelle les missions du CLIC, les territoires concernés.

Assemblée Générale de l'ADMR : compte rendu fait par Michel ALBERTI. Douze personnes de Marlieux ont bénéficié des services de l'ADMR ce qui représente 164h. Budget ADMR s'élève à 1M€.

Inauguration de mini-crèches dans le cadre de la compétence de la Communauté de Communes Centre Dombes: compte rendu fait par Mr GRANDJEAN et Mr FAGNI . La mini-crèche de St André de Corcy offre 24 places, celle de Villars-les-Dombes 36 places, ces deux structures sont déjà saturées. C'est pourquoi la crèche de Mionnay (10 places) en cours de construction, sera évolutive et que celle de Marlieux (10 places) se justifie pleinement. Mr FAGNI fait remarquer que ces premières installations sont de grande qualité.

Questions diverses

Location Vaisselles pour le tennis : dans le cadre du tournoi de tennis de Marlieux qui se déroule sur 2 semaines, le tennis club emprunte de la vaisselle et la machine à hotdog. Il est décidé de lui prêter gratuitement cette vaisselle compte tenu du fait que contrairement aux autres associations, il n'utilise pas des locaux de la salle des fêtes.

Demande de subvention : Le maire fait part d'un courrier des anciens combattants qui sollicite une subvention. Le budget des subventions aux associations ayant déjà été voté le conseil municipal ne donne pas son accord pour cette demande. Pierre MILLET insiste sur la nécessité de spécifier aux associations la date limite pour nous faire parvenir leur demande de subvention afin de faciliter les prises de décisions et le vote du budget.

Achat d'un tracteur : Eliane ROGNARD fait remarquer la nécessité d'acheter un tracteur assez rapidement car le camion est en fin de vie et qu'il sera nécessaire de trouver rapidement une solution pour transporter la cuve d'eau pour l'arrosage. La mutualisation avec St Paul aura en effet ses limites puisque en période d'arrosage le tracteur sera sollicité par toutes les communes. Le Maire souhaite attendre la mise en place de la mutualisation.

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 22h45

